

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

oooooooooooooooo

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars, le Conseil Municipal  
De la Commune de FARGUES SAINT-HILAIRE, dûment convoqué,  
S'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil Municipal,  
Sous la Présidence de Monsieur Bertrand GAUTIER, Maire.  
Conseillers Municipaux en exercice : 23  
Convocations du 11 mars 2025

**Présents** : ALLAIS Florence ; BARBE Dominique ; BIEGER Emmanuelle ; ELMi BARREH Julie ; GARCIA Frédéric ; GAUTIER Bertrand ; HERIT Sandrine ; LALANNE GUERIN Marie ; MAYOR Sébastien ; PALLUAU DUBOULOZ Françoise ; POUY Elodie ; ROCA Nathalie ; SERRE Yves ; VICIER Christophe ; VIDEAU Philippe ; ZANDVLIET Jean.

**Excusés** : BIVALSKI Maxime (pouvoir à Madame E. POUY) ; GREMBE Jean-Charles (pouvoir à Monsieur C. VICIER) ; JALCE Gilbert (pouvoir à Monsieur P. VIDEAU) ; LIGNAC Valérie ; NARCISO Elisabeth (pouvoir à Madame N. ROCA) ; NERAUDAU Gérard (pouvoir à Madame F. ALLAIS) ; RODRIGUEZ Ghislaine (pouvoir à Madame D. BARBE)

**Secrétaires de Séance** : Madame Marie-Lalanne GUERIN et Monsieur Jean ZANDVLIET

**Délibération D2025-04**

**Objet** : Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2024 au titre de l'exercice 2025 du Budget Principal (M57)

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, décide de procéder à l'affectation du résultat 2024 de la section de fonctionnement comme suit :

● **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

1- Résultat de l'exercice : Excédent : 262 256,84 €

2- Résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 002 du CA) Excédent : 73 335,36 €  
Déficit :

3- Résultat de clôture à affecter : (A1) Excédent : 335 592,20 €  
(A2) Déficit :

● **Besoin réel de financement de la section Investissement :**

1- Résultat de la section Investissement de l'exercice : Excédent :  
Déficit : 116 359,54 €

2- Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) Excédent :  
Déficit : 29 585,44

3- Résultat comptable cumulé : à reporter au R001 Excédent :  
ou à reporter au D001 Déficit : 145 944,98 €

4- Dépenses d'investissement engagées non mandatées (RAR) : 216 379,63 €

5- Recettes d'investissement restant à réaliser (RAR) : 365 861,50 €

6- Solde des restes à réaliser (RAR) : + 149 481,87 €

(B) Besoin (-) réel de financement :  
 Excédent (+) réel de financement : 3 536,89 €

• **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

**Résultat excédentaire (A1) 335 592,20 €**

En couverture du besoin réel de financement (B)  
 dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) :

En dotation complémentaire en réserve  
 (recette budgétaire au compte R 1068) : 265 592,20 €

**Sous-total (R 1068) : 265 592,20 €**

En excédent reporté à la section de fonctionnement  
 (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du Budget N+1) : 70 000 €

**Total (A1) : 70 000 €**

**Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur**

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :

• **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat 2024 dans le BP 2025 :**

| Section de Fonctionnement |                                         | Section d'Investissement                     |                                                                                                   |
|---------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dépenses                  | Recettes                                | Dépenses                                     | Recettes                                                                                          |
| D002 : déficit reporté    | R002 : excédent reporté<br><br>70 000 € | D001 : solde d'exécution N-1<br>145 944,98 € | R001 : solde d'exécution N-1<br><br>R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé<br>265 592,20 € |

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Considérant les travaux de la Commission des Finances,**

**Après en avoir délibéré,**

|            |                                                                                        |                                    |                                                                                    |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| POUR       | 16                                                                                     | Envoyé en préfecture le 25/03/2025 |  |
| CONTRE     | 6 (F. ALLAIS, S. HERIT, M. LALANNE GUERIN, S. MAYOR, G. NERAUDAU, F. PALLUAU DUBOULOZ) | Reçu en préfecture le 25/03/2025   |                                                                                    |
| ABSTENTION | 00                                                                                     | Publié le                          |                                                                                    |

ID : 033-213301658-20250324-D2025\_04-DE

**APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2024 sur le budget principal (M57) exercice 2025.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXECUTOIRE LE

AFFICHE LE

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.  
A Fargues Saint-Hilaire, le 24 mars 2025.  
**Le Maire,**  
**Bertrand GAUTIER**